



DIRECTION GENERALE DE LA COMPETITIVITE, DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.dgcis.fr](http://www.dgcis.fr)

Paris, le 9 novembre 2012

**La DGCIS a soutenu la réalisation du site internet «cimetieres-de-france.fr»,  
pour faciliter l'échange d'informations entre les familles et les collectivités locales**

Le site [www.cimetieres-de-france.fr](http://www.cimetieres-de-france.fr), cofinancé par la DGCIS dans le cadre du volet numérique du plan de relance, va faciliter l'échange d'informations sur les cimetières entre collectivités gestionnaires, familles et professionnels du funéraire.

**Le premier inventaire des cimetières de France**

Plus de 2 000 cimetières inventoriés ont déjà mis en ligne leurs données, ce qui en fait la base nationale d'informations la plus importante sur le sujet. L'objectif est à terme que les plus de 40 000 cimetières français intègrent leurs données et que les collectivités gestionnaires mettent ainsi à disposition leurs informations sur leurs lieux d'inhumation.

**Quel intérêt pour les familles ?**

Tout particulier peut librement consulter les informations disponibles sur les sépultures et cimetières inventoriés: rechercher une sépulture, consulter les informations administratives du cimetière, fournir au gestionnaire du cimetière des informations ...

**Les collectivités adhèrent au projet**

Dès l'ouverture du site, plusieurs centaines de communes se sont manifestées pour adhérer à cette initiative d'intérêt public. Elles peuvent dorénavant diffuser les listes de concessions en état d'abandon ou arrivées à échéance pour lesquelles des ayants droit sont activement recherchés.

Le site internet est également un formidable outil pour récupérer des informations venant des familles et pour mettre en valeur son cimetière et son patrimoine funéraire.

Contact presse DGCIS – Murielle Pascal – 01 79 84 33 25